



Union des Syndicats Équipement  
30 passage de l'Arche - 92055 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. : n° 01 40 81 24 00 Fax : n° 01 40 81 24 05  
E-MAIL : [CFDT.Syndicat@i-carre.net](mailto:CFDT.Syndicat@i-carre.net)  
SITE de l'USE : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

## **Déclaration CFDT au CTPC du 29 janvier 2008**

Nous avons revendiqué un accord sur la méthode de travail et de concertation un peu à l'instar de ce qui peut se faire dans le privé. L'engagement ministériel pris en fin de CTPM de rédiger un cadre expliquant les engagements de l'administration pour conduire une concertation réussie ne se retrouve pas dans le cadre de concertation remis lors de la dernière réunion avec le Secrétaire Général.

En outre, nous constatons des différences entre les lettres de mission des préfigureurs et les premières réflexions de certains préfigureurs qui semblent enclins à s'en affranchir. Quelles sont les réelles marges de manœuvre des préfigureurs et ont ils tous les mêmes ? Sur quels critères peuvent-ils les remettre en cause ? Et dans un contexte aussi mouvant, quelle efficacité possible pour les partenaires sociaux ?

En premier lieu, il convient aussi de définir les moyens mis à notre disposition pour préparer correctement les réunions (prise en charge financière de nos préparations, crédits pour recours à des expertises extérieures éventuelles...)

Il faut que des documents informatifs clairs et précis soient mis rapidement à notre disposition notamment pour chaque direction des études d'impact, des délimitations de services, des effectifs, des localisations actuelles et futures.

Nous souhaitons une présentation pour chacune des DG et commissariat évoquant :

- leurs missions,
- leurs compétences,
- le recensement des services ou parties de services ((clairement identifiés par leurs origines (ex industrie, ex écologie, ex équipement), leurs localisations géographiques (Ségur, Défense etc), leurs identités actuelles, leurs compétences, leurs effectifs par catégorie et statuts, par fonctions, par métiers)),
- une prospective sur les évolutions attendues en terme d'effectifs, de compétences, de localisation des services, de mobilités, d'expérimentations éventuelles possibles de modalités de travail comme le télétravail, maintien de lieu d'embauche pour limiter les contraintes de temps de trajet sur le personnel.

Nous demandons aussi, et cela constitue le plus important pour nous, de disposer d'un véritable cadrage national définissant les garanties collectives et individuelles apportées aux agents (mesures d'accompagnement social, rémunération, mobilité, amplitude journalière, coût des déplacements, formation, respect des institutions représentatives des personnels, harmonisation des régimes indemnitaires par le haut) et non pas simplement quelques indications concernant les processus d'affectation des agents. La dernière page du « cadre de concertation et de mise en œuvre » de la réorganisation du MEDAD ne peut en aucun cas, à elle seule, suffire.

Si l'on dit que la pédagogie, c'est l'art de la répétition, dans ce cadre précis, il conviendrait de ne pas multiplier à l'excès des réunions ayant le même objet et les mêmes participants sans aucun apport complémentaire. Nous ne sommes pas là pour construire les organigrammes à la place de l'administration mais pour en débattre.

A titre d'exemple sur des interrogations que nous avons, il nous semble qu'il existe encore des entités qui ne sont pas prises en compte dans les projets d'organisation qui nous ont été présentés. On peut citer le PUCA qui travaille sur les champs de la recherche/expérimentation et l'innovation/animation, cela dans des domaines recouvrant la RGPP « ville et logement » et la RGPP Medad au titre de l'urbanisme et des territoires. Les personnels sont inquiets. A l'heure où se déroule une assemblée générale des personnels concernés, quelles réponses les organisations syndicales sont-elles en mesure de leur apporter ? Le cadrage que nous revendiquons constituerait une partie des éléments de réponse et serait à même de rassurer les personnels.

Pour conclure, nous déplorons également les contraintes de temps qui nous sont imposées entre chaque réunion et qui ne nous permettent pas de « travailler » correctement syndicalement en consultant nos bases. Là encore, ne faisons que des réunions utiles et donnons-nous plus de temps !